

**Formation initial à l'habilitation électrique pour électricien  
en Très Basse Tension (TBT), Basse Tension (BT) et Haute Tension A (HTA)  
B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BC, BE Essai, Mesurage, Vérification  
H1(V), H2(V), H2V Essai, HC, HE Essai, Manœuvre, Mesurage, Vérification**

### PUBLIC CONCERNE

Personnel électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des consignations, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse et haute tension.

### PRE-REQUIS

Avoir, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- ✓ différencier les grandeurs électriques,
- ✓ identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
- ✓ identifier les équipements électriques
- ✓ lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques TBT, BT et HTA dans le respect des textes réglementaires.

### DUREE

4 jours (dont 6h de pratique)

Un recyclage est préconisé tous les trois ans par la NFC 18-510.

### CONTENU

#### Théorie

#### **Tronc commun**

- ✓ Les effets du courant électrique sur le corps humain
- ✓ Les domaines de tension
- ✓ les fonctions des matériels électriques
- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites
- ✓ Le principe de l'habilitation et le rôle de chacun
- ✓ Les prescriptions associées aux opérations
- ✓ Les équipements de protection collective et individuelle
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et incendie dans un environnement électrique
- ✓ Les limites des habilitations
- ✓ les informations et documents à échanger

#### **Travaux hors tension**

- Les prescriptions d'exécution des travaux
- La consignation en deux étapes

#### **Consignation pour travaux**

- La consignation en une étape
- La consignation en deux étapes

#### **Interventions générales BT**

- ✓ Opérations de consignation
- ✓ Opérations de dépannage
- ✓ Opérations de connexion et déconnexion

#### **Essais**

- Essais en laboratoires et sur plates-formes d'essais
- La consignation
- Essais sur matériel comportant de la haute tension issue de la TBT ou BT.

#### **Mesurages et Vérifications**

- Utilisation et manipulation des matériels et outillages spécifiques aux mesurages et vérification

#### **Module technique HTA**

- Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques
- Différencier les types de postes.
- Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.

Pratique

- Mise en application sur une installation
- Identifier les zones d'environnement
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protections appropriés
- Surveillance d'une zone d'opération électrique
  - Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations concernées.
  - Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
  - Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé
- Réaliser les opérations de consignation  
Effectuer une opération de dépannage.
- Effectuer une opération de mesurage et essai.
- Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion
- Effectuer des travaux hors tension
- Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques HTA
- Manœuvrer un appareillage HTA équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- ✓ Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues, des analyses de situations, un diaporama, du matériel pédagogique et de nombreux échanges entre stagiaires et formateur.
- ✓ Contrôle des connaissances théorique et pratique de chaque stagiaire
- ✓ Remise aux stagiaires de documents écrits,
- ✓ En fonction des résultats remise, pour chaque stagiaire, d'un avis du formateur indiquant les symboles d'habilitation recommandés.
- ✓ Remise à l'entreprise d'un titre d'habilitation vierge à remplir par l'employeur.